

## Réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 13 mai 2022.

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Corinne DROUHIN, Régine DUPAYS, Claude IMBERT ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

**Absents excusés** : Mrs Guy DEWAELE (donne pouvoir à Jean-Louis GONON), Cyrille TOULOUSE.

**Secrétaire de séance** : Mr Matthias MANGANELLI.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- **Avis d'enquête publique sur un projet d'installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21)**
- **SDEY : Convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section E n° 18**
- **SDEY : Convention financière pour l'étude de dissimulation des réseaux route de Genève et rue de l'Egalité**
- **ONF : Etat d'assiette des coupes pour l'année 2023**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

### **ORDRE DU JOUR** :

- **RUGBY : Intervention de Mr Joël COHEN,**
- **ONF : Intervention de Mr Romain CARBOGNIN**
  
- **Mise en œuvre du « Pacte Territoire » du Département de l'Yonne**
- **Décision modificative pour régularisation de l'affectation du résultat de la section d'investissement**
- **Redevances d'occupation du domaine public 2022**
- **Devis de fourniture de rideaux dans la salle de réunion**
- **14 juillet**
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses**

En introduction de la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël COHEN, Président d'honneur du club de rugby, qui fait un état des lieux sur les travaux de rénovation du bâtiment et la refonte de la pelouse.

## **I - Mise en œuvre du « Pacte Territoire » du Département de l'Yonne**

### **Délibération n° 26-2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi donne au Département « compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de territoires 2022-2027.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** les termes du contrat de territoire ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants au contrat à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

## **II - Redevance d'occupation du domaine public - année 2022**

### **Délibération n° 27-2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE, comme chaque année, doit verser à la Commune une redevance annuelle actualisée. Il appartient donc à la Commune d'établir le titre de recette correspondant au produit de la redevance annuelle pour occupation du domaine public routier conformément au décret n° 97-683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R 20-52.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public routier pour l'année 2022, de la façon suivante :

Artère en aérien	56.85 € le km x 2,120 kms =	120.52 €
Artère en souterrain	42.64 € le km x 15,424 kms =	657.68 €
Emprise au sol	28.43 € le m <sup>2</sup> x 0,3 m <sup>2</sup> =	8.53 €
<i>Redevance Totale</i>		<b>786.73 €</b>

- **DECIDE** d'établir un titre de recette pour la somme de 786.73 €, correspondant au produit de la redevance annuelle 2022 dû par ORANGE.

### **III - Décision modificative pour régularisation de l'affectation du résultat de la section d'investissement**

Délibération n° 28-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'affectation du résultat de la section d'investissement, à savoir :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	5 600.00 €	
D 023 : Virement section investissement	5 600.00 €	
D 615231 : Voirie		5 600.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	5 600.00 €	

### **IV - Devis de fourniture de rideaux dans la salle de réunion**

Délibération n° 29-2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise DUHAMEL de SAINT-OMER (62502) relatif à la fourniture de rideaux pour la salle de Conseil, d'un montant HT de 1 908.29 €.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise DUHAMEL pour un montant HT de 1908.29 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

### **V - 14 juillet**

Délibération n° 30-2022

Madame Josiane DESGROISILLES, 3<sup>ème</sup> adjointe, présente différents devis de fourniture de feu d'artifice pour le 14 juillet.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BREZAC pour un montant TTC de 3 449.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de l'Association Culturelle Armançon Terres de Arts et du Comité des fêtes de NUIITS de participer au financement du feu d'artifice, à savoir :

- ACATA = 500.00 €
- Comité des Fêtes de NUIITS = 150.00 €

**Après discussion et à la majorité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** les participations financières desdites associations
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les titres de recette pour l'encaissement de ces participations.

Madame Josiane DESGROISILLES présente les activités retenues pour la journée du 14 juillet, à savoir :

- Concours de pétanque, Jeux, Atelier maquillage, Tombola, Randonnée de 5 kms, Structures gonflables, Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice, bal populaire.

Madame Josiane DESGROISILLES présente les devis des structures gonflables. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise GMstructures de PONTIGNY, pour un montant total de 200.00 €.

## **VI - Avis d'enquête publique sur un projet d'installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21)**

**Délibération n° 31-2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte depuis le 10 mai concernant un projet d'installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly (21) et Sainte-Colombe-sur-Seine (21) avec cinq plates formes décentralisées sur les communes de Louesme (21), Lucenay-le-Duc (21), Poiseul-la-Ville (21), Laperrière (21), Savoisy (21) et Touillon (21).

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé par la Préfecture de la Côte-d'Or, d'émettre un avis sur ce projet.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **EMET** un avis favorable au projet énoncé ci-dessus.

## **VII - Convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section E n° 18**

**Délibération n° 32-2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section E n° 18 pour l'installation d'un poste de transformation entre le Syndicat Départementale des Energies de l'Yonne (SDEY) et la Commune de NUITS.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

## **VIII - SDEY : Convention financière pour une étude de dissimulation du réseau électrique - route de Genève et rue de l'Egalité**

**Délibération n° 33-2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention financière relative à l'étude de dissimulation du réseau électrique - route de Genève et rue de l'Egalité.

Après réflexion, vu le montage financier proposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à ce projet.

## **IX - ONF - Etat d'assiette des coupes pour l'année 2023**

**Délibération n° 34-2022**

Intervention de Monsieur Romain CARBOGNIN, Technicien territorial de l'office National des forêts afin d'apporter des informations sur les procédés de gestion durable de la forêt communale et faire un récapitulatif des projets envisagés.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2023, comme suit :

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
25, 37	0.5, 2.8 ha	Eclaircie résineuse	BI	/	Eclaircie dans les Pins sylvestres
1, 35, 36, 39	9.94, 2.27, 3.86, 7.42ha	Ouverture de cloisonnement	BI	/	Cloisonnement
40, 15	6.81, 9.2 ha	IBI	BI	/	Eclaircie des tiges d'avenir. Délibération d'abandon d'affouage

(1) Destination (ventre, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2022 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** la proposition d'état d'assiette des coupes présenté ci-dessus,
- **DECIDE** de vendre de gré à gré par soumission les bois sur pied des parcelles énumérées ci-dessus,
- **DECIDE** de prononcer l'état d'abandon de la parcelle 40,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations énoncées.

### **Questions diverses**

1/ Cérémonie du 8 mai - Collecte des bleuets : 14.70 €

2/ Logement situé au 75 rue du Maréchal Leclerc :

- Un diagnostic énergétique sera réalisé le 14 juin par le cabinet MONNERAIS
- Intervention du démoussage du toit : en attente

3/ Problème de défense incendie rue du Maréchal Leclerc : Demander des devis pour l'installation d'un poteau incendie devant la mairie.

4/ Salle des fêtes - Mise aux normes gaz : Demander un devis

5/ Elections : Tour de garde pour les élections législatives les 12 et 19 juin 2022

### **DÉLIBÉRATIONS PRISES**

**26-2022** : Mise en œuvre du « Pacte Territoire » du Département de l'Yonne

**27-2022**: ORANGE - Redevance d'occupation du domaine public

**28-2022** : Décision modificative pour régularisation de l'affectation du résultat de la section d'investissement

**29-2022** : Devis de fourniture de rideaux dans la salle de réunion

**30-2022** : 14 juillet

**31-2022** : Avis d'enquête publique sur un projet d'installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21

**32-2022** : SDEY - Convention de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section E n° 18

**33-2022** : Convention financière pour l'étude de dissimulation des réseaux route de Genève et rue de l'Égalité

**34-2022** : ONF - Etat d'assiette des coupes pour l'année 2023

Séance levée à 23 heures 50.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne			